

*Date de dépôt: 12 octobre 2006
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Violation de
la loi B 5 05 - Question 7**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Il n'est nullement ici l'intention de la présente IUE de faire de la discrimination, mais simplement de questionner le Conseil d'Etat sur la Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC) du 4 décembre 1997. Plus spécifiquement de savoir si la loi en vigueur aujourd'hui est respectée en vertu des principes qui nous gouvernent.

Il a été porté à notre connaissance, que dans le département du CTI dirigé par Monsieur Mark Muller, il y aurait un nombre important de fonctionnaires étrangers (ce qui n'est nullement le problème). En revanche, certains d'entre eux résideraient à l'étranger ! En effet, selon les dispositions légales en vigueur (B 5 05 art. 15 al.1), il apparaîtrait qu'elles soient violées.

Pour des questions de formalisme nous sommes contraints, pour obtenir réponse à plusieurs questions portant sur le même sujet, de déposer une IUE par question, et nous nous en excusons.

Question 7: Sur les 24 derniers mois, combien d'employés en mesure cantonale ont travaillé au CTI (postes de travail)?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le tableau ci-dessous mentionne les informations demandées à la question 7, soit sur les 24 derniers mois, combien d'employés en mesure cantonale ont travaillé au CTI (postes de travail)? :

Catégories de personnel engagé (durée maximale d'engagement d'une année)	Lieu de résidence GENEVE
Personnel ETC (Office cantonal de l'emploi)*	43.0

*Nombre total cumulé sur 24 mois.

Etat à septembre 2006 = 14 (cf. réponse IUE 310)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger